

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Introduit à la demande de Monsieur Le Hardy de Beaulieu Nicolas demeurant Linciaux, 2 à 5590 Ciney.

Le terrain concerné est situé Linciaux, 5 à 5590 Ciney et cadastré division 1, section D n°379A, 379B.

Le projet est de type : transformation d'un logement en gîte , l'enquête publique est réalisée en vertu de l'article Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional ; du Code du Développement Territorial et présente les caractéristiques suivantes : zone agricole.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et tous les après-midis sur rendez-vous à l'adresse suivante : Administration Communale, Rue du Centre 35 à 5590 Ciney Service cadre de vie – Cellule urbanisme. Le rendez-vous est à prendre minimum 24h00 à l'avance au **083/23.10.47**, ou via mail à **urbanisme@ciney.be**¹

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Julie LISSOIR dont le bureau se trouve à l'administration Communale de et à 5590 Ciney, Rue du Centre 35.

téléphone : **083/23.10.47**

mail : urbanisme@ciney.be,

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **15/04/2024** au **29/04/2024** au collège communal soit :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale
Rue du Centre 35
5590 Ciney
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ciney.be
- Par courrier remis en main propre du service Cadre de vie – Cellule urbanisme

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **C1179**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Julie LISSOIR ou lors de la séance de clôture de l'enquête. La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 29/04/2024 à **11:00** à l'Hôtel de Ville, service urbanisme **ATTENTION PRÉVENIR DE VOTRE PRÉSENCE 24h A L'AVANCE.**

¹ Disponible exceptionnellement jusque 20h00 si demande faite 3 jours à l'avance